

Vice-président technique

Le vice-président technique, sous la responsabilité du président, voit au bon déroulement des activités techniques de l'association. Il fournit aux directeur des entraîneurs, au directeur des officiels et au directeur des glaces les ressources et informations utiles à l'exécution de leurs tâches (SCI-CI-Premier soin et cours de tout genre). À la demande du président, il doit assister aux réunions pertinentes de Ringuette Rive-Sud et Ringuette Québec. En début d'année il doit assister à la réunion de Ringuette Rive-Sud en compagnie du président pour la formation des équipes et de toutes informations nécessaires à l'association. Le vice-président est responsable de tous les achats d'équipements de l'association avec l'autorisation du conseil d'administration , en suivant le budget établi en début d'année; (pantalons, chandails et lettres, anneaux de ringuette, bouteilles d'eau, équipement de gardienne etc....) Il doit s'assurer de distribuer les chandails et équipements aux équipes en début d'année en tenant un registre des numéros et faire signer le responsable de chaque équipe et ce en collaboration avec le directeur des entraîneurs. Le vp technique doit préparer une liste de joueuses pour les évaluations en début d'année afin de faciliter ceux-ci. Il est responsable de la formation des équipes en collaboration avec le Directeur des entraîneurs et le président. Il est responsable du bon déroulement des évaluations.

Il a la responsabilité de recevoir et traiter toute plainte autres que les entraîneurs, assistants, gérantes, officiels et marqueurs (ex: transferts in et out, évaluation des joueuses etc..) et d'en informer le conseil d'administration de toute intervention à cet égard.